

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3016

13 décembre 2012

SOMMAIRE

Atilia S.A., SPF	144722	CYBERservices Luxembourg	144756
Atlant Europe RE S.à r.l.	144726	Cyn-Art S.à r.l.	144756
Boucherie Charcuterie Paul Haag S.à r.l.	144722	DB Deutschland Property Partners S.C.A.	144747
Boucherie Clement S.à r.l.	144723	DCORP, S. à r.l.	144756
Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l.	144723	Denis S.à r.l.	144759
BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l.	144726	DI Master	144759
BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l.	144723	DMT S.à r.l.	144759
BRE/Insite Holdings S.à r.l.	144726	Dubin Investment, S.A.	144759
Brent Infrastructure II Holding S.à r.l. ..	144738	DYNABAT Luxembourg	144762
BRE/Student Housing Holding I S.à r.l. ..	144726	DYNABAT Luxembourg	144762
Brim S.A., SPF	144726	DYNABAT Luxembourg	144763
Brin d'Idée S.à r.l.	144737	DYNABAT Luxembourg	144763
Carey Group Private Client Holdings S.à r.l.	144723	Ecotropic Consulting S.A.	144767
Car Interior Design (Luxembourg) S.à r.l.	144737	Ecotropic Consulting S.A.	144768
Casiana Automobiles Sàrl	144738	Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l.	144766
CEREP BH JV S.à r.l.	144747	Erasmus Investments S.à r.l.	144766
CETP UC4 Finance S.à r.l.	144724	Eric Baudner S.à r.l.	144768
Chapes Rinnen S.A.	144747	Euro-Editions S.A.	144768
Chevy Regal International S.A.	144747	European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A.	144768
CLARITY S.A., société de gestion de patri- moine familial	144750	European Life Science Associates S.à r.l.	144766
Classic Line S.A.	144750	European Resorts S.A.	144768
Clé de Sol	144738	Gambro Reinsurance S.A.	144751
Compagnie de la Mode S.A.	144751	Infinity Liberty S.A.	144767
Compagnie de Participations S.A.	144751	Nordkom Reinsurance S.A.	144751
Condorcet S.A.	144755	Pearson Luxembourg Holdings	144756
Copper Acquisition S.à r.l.	144738	Redange Invest S.A.	144760
Cravesco S.A.	144755	Stora Enso S.à r.l.	144763

Boucherie Charcuterie Paul Haag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3860 Schifflange, 1, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 144.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152206/10.

(120200676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Atilia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.464.

L'an deux mille douze. Le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial "ATILIA S.A. SPF", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 11.464,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 1973, publié au Mémorial C numéro 227 du 24 décembre 1973,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1152 du 11 juin 2009.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX (113.770) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de UN MILLION CENT HUIT MILLE EUROS (€ 1.108.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommée liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14249. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150052/58.

(120197828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Boucherie Clement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 4, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 72.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152207/10.

(120200673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.860.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152208/9.

(120201273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 124.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Carey Group Private Client Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012152220/12.

(120201117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

BRE/Europe Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152209/9.

(120200931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CETP UC4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.228.

In the year two thousand twelve, on the twelve day of October

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1) CETP Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as société d'investissement en capital à risque, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 111.010, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

here represented by Ms Joanna Plichta, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 12, 2012,

2) CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as société d'investissement en capital à risque, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.415, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

here represented by Ms Joanna Plichta, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 12, 2012,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders, representing 100% of the entire corporate capital of CETP UC4 Finance S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.228 whose deed of incorporation was enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 4, 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1885 as of October 10, 2006 (the "Company"), were duly represented at the present meeting, which consequently could validly deliberate.

II. In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the shareholders of the Company resolved to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

III. The shareholders resolved to appoint as liquidator The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances, remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

IV. The shareholders resolved to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) CETP Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), constituée selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.010, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ici, représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2012,

2) CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), constituée selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.415, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ici, représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2012,

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant 100% du capital social de CETP UC4 Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.228, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1885 en date du 10 octobre 2006 (la "Société") était dûment représentée au présent meeting, qui pourrait valablement délibéré.

II. En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés de la Société décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

III. Les associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.600, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements ou enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

IV. Les associés décident de donner décharge aux gérants de la Société jusqu'au jour de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombait.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Plichta, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13854. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150152/118.

(120197861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152210/9.

(120200930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

BRE/Insite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152211/9.

(120200929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

BRE/Student Housing Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152212/9.

(120200927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Brim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.694.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIM S.A., SPF

Référence de publication: 2012152213/10.

(120201164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Atlant Europe RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.755.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, the undersigned notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Notary"),

There appeared:

Atlant Real Estate S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under BVI Business Companies Act, 2004 under the number 1638475 (the "Appearing Party"),

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 September 2012 (the "Proxy").

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party, represented as above stated, has requested the Notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Atlant Europe RE S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred Euros (12.500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present or represented at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or single signature of the Manager(s) to whom the general meeting of shareholders has conferred the day-to-day management.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if

applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman as appointed. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the Appearing Party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the Notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand seven hundred and twenty-five Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned sole shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. Alexander LEYVIMAN, born in Chernovzy, USSR, on 29th January 1949, professionally residing at 28, Sredniy Tishinskiy per., Office 620, 123557 Moscow, Russian Federation;

- Mrs. Maria LEYVIMAN, born in Moscow, USSR, on 03rd November 1979, professionally residing at 28, Sredniy Tishinskiy per., Office 620, 123557 Moscow, Russian Federation;

- Mr. Vladimir LEYVIMAN, born in Novorossiysk, USSR on 25th February 1976, professionally residing at 28, Sredniy Tishinskiy per., Office 620, 123557 Moscow, Russian Federation; and

- Mr. Mikhail NEFEDOV, born in Sukhumi, USSR, on 11th November 1973, professionally residing at 28, Sredniy Tishinskiy per., Office 620, 123557 Moscow, Russian Federation.

2. Resolved to appoint Mr. Alexander LEYVIMAN as a Manager responsible for the daily management of the Company.

3. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Proxy of the Appearing Party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the Proxy of the Appearing Party, who is known to the Notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the Notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire instrumentant de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), (le "Notaire"),

A comparu:

Atlant Real Estate S.A., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous BVI Business Companies Act, 2004 sous le numéro 1638475 (la "Personne Comparante"),

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 25 septembre 2012 (le "Mandataire").

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Telle Personne Comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le Notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Atlant Europe RE S.à r.l.".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures.

La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ou bien par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants, ou bien par les signatures conjointes ou la signature unique du Gérant auquel l'assemblée générale des associés a conféré la gestion journalière.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toutes autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou seront des représentants valablement autorisés desdites sociétés ou entreprises. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote

au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi de juin de chaque année, à 11.00 a.m.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le président, tel que nommé. En son absence, l'assemblée générale des associés doit nommer toute autre personne.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La Personne Comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tel paiement a été rapportée au Notaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et en témoigne expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent vingt-cinq euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Il a décidé de fixer le nombre de Gérants à quatre (4) et de nommer, en conséquence, des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Monsieur Alexander LEYVIMAN, né à Chernovzy, URSS, le 29 janvier 1949, résidant professionnellement à 28, Sredniy Tishinskiy per., Bureau 620, 123557 Moscou, Fédération de Russie;

- Madame Maria LEYVIMAN, née à Moscou, URSS, le 03 novembre 1979, résidant professionnellement à 28, Sredniy Tishinskiy per., Bureau 620, 123557 Moscou, Fédération de Russie;

- Monsieur Vladimir LEYVIMAN, né à Novorossiysk, URSS, le 25 février 1976, résidant professionnellement à 28, Sredniy Tishinskiy per., Bureau 620, 123557 Moscou, Fédération de Russie; et

- Monsieur Mikhail NEFEDOV, né à Soukhomi, URSS, le 11 novembre 1973, résidant professionnellement à 28, Sredniy Tishinskiy per., Bureau 620, 123557 Moscou, Fédération de Russie.

2) Il a décidé de nommer de Monsieur Alexander LEYVIMAN en qualité du Gérant chargé de la gestion journalière de la Société.

3) Il a décidé que le siège social de la Société sera établi à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même Mandataire de la Personne Comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au Mandataire de la Personne Comparante connu du Notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2012. Relation GRE/2012/4270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012150026/594.

(120198483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Brin d'Idee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 72.399.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152215/9.

(120201482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Car Interior Design (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Brangance.

R.C.S. Luxembourg B 162.537.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152218/10.

(120200912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Clé de Sol, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152222/9.

(120200750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Copper Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.689.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012152224/10.

(120201197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Casiana Automobiles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3431 Dudelange, 1, rue de la Brasserie.
R.C.S. Luxembourg B 155.872.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152229/9.

(120200641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Brent Infrastructure II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 172.727.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of October
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, The Netherlands and registered with the Companies House under number LP014908, acting through its general partner EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701

represented by Thelma CARRION, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 11 October 2012.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Brent Infrastructure II Holding S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares**Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase

from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, the “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits – Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, prenamed, 12,500 Shares 12,500 Shares

TOTAL: twelve thousand five hundred Shares, 12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Karl Heinz Horrér, born on 19 August 1966, in Munich, Germany, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.4 Mr. Ganash Lokanathén, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze octobre

Pardevant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908 agissant par son associé comandité (general partner) EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse

administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 54468701,

représentée par Thelma CARRION, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Brent Infrastructure II Holding S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Infrastructure II Limited Partnership, préqualifié, 12,500 Parts Sociales	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède avec adresse professionnelle au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.4 M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Carrion, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150085/478.

(120197772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.822.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012152231/10.

(120201191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Chapes Rinnen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 94.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152233/10.

(120201019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Chevy Regal International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 39.132.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency.

Référence de publication: 2012152234/10.

(120200813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DB Deutschland Property Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.740.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DB Deutschland Property Partners S.C.A. (the Company), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1872 dated 27 July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169740.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The Chairman appointed as secretary, Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All of the shareholders are present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) Management Shares, one (1) class A Ordinary Share and one (1) class D Ordinary Share of the Company, representing the entire share capital of the Company of an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and that the Meeting can validly decide on all items included in the agenda and which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- (1) acknowledgment of the duration of the current financial year;
- (2) closing of the first financial year of the Company as of 23 May 2012;
- (3) acknowledgment and approval that the subsequent financial year of the Company has started on 24 May 2012 and shall end on 31 December 2012;
- (4) acknowledgement and approval that after the end of the second financial year on 31 December 2012, every financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of each year; and
- (5) amendment of the books and delegation.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company dated 11 May 2012, the first financial year of the Company has begun on 11 May 2012 and was to end on 31 December 2012.

Second resolution

The Meeting resolves to close the first financial year of the Company as of 23 May 2012.

Third resolution

The Meeting acknowledges and approve that the subsequent financial year of the Company has started on 24 May 2012 and shall end on 31 December 2012.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges and, to the extent necessary, approves that after the end of the second financial year ending on 31 December 2012, every financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January and shall end on the thirty-first (31st) of December of each year, in accordance with the article 14.1 of the articles of association of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the books of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the general partner of the Company and/or any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the above mentioned resolutions.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DB Deutschland Property Partners S.C.A. (la Société), société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Ademaer, L-1115 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2012, publié au Mémorial C, n° 1872 du 27 juillet 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169.740.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Sophie HENRYON, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires sont présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) Actions de Commandité, une (1) Action Ordinaire de Classe A et une (1) Action Ordinaire de Classe D, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) reconnaissance de la durée de l'exercice financier;
- (2) clôture du premier exercice social de la Société au 23 mai 2012;
- (3) reconnaissance et approbation que le prochain exercice social de la Société commencera le 24 mai 2012 et se terminera le 31 décembre 2012;
- (4) reconnaissance et approbation qu'à compter de la fin du deuxième exercice social le 31 décembre 2012, chaque exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année; et
- (5) modification des livres de la Société et délégation.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que, d'après la disposition transitoire de l'acte constitutif de la Société du 11 mai 2012, le premier exercice social de la Société a commencé le 11 mai 2012 et devait se terminer le 31 décembre 2012.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de clôturer le premier exercice social de la Société au 23 mai 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît et décide que le prochain exercice social de la Société a commencé le 24 mai 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'Assemblée reconnaît et, dans la mesure nécessaire, approuve qu'à compter de la fin du deuxième exercice social se terminant le 31 décembre 2012, chaque exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de chaque année, en conformité avec l'article 14.1 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de l'associé commandité de la Société et/ou à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'application des résolutions mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150183/137.

(120197827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.622.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012152235/12.

(120201005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Classic Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20/11/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012152236/10.

(120201304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Compagnie de la Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 47.294.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152242/10.

(120201419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Compagnie de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 162.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012152243/13.

(120201319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Nordkom Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. Gambro Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 30.666.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "GAMBRO REINSURANCE S.A." a société anonyme incorporated under the name "Incentive Reinsurance" having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, Rue de Neudorf,

Incorporated pursuant a deed of Me Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, under the name of Incentive Reinsurance on May 30th, 1989, published in the Mémorial C number 293 of October 1989. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on September 1st, 2009, published in the Memorial C number 1850 of September 24th, 2009,

Registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 30666.

The meeting was opened at 11:55 a.m. and was presided by Mr. Björn Gösta Ryd, CEO Svenska Kommun Försäkrings AB, residing Utvalnåsvägen 116, SE-805 95 Gävle.

The Chairman appointed as secretary Mrs Elisabet Holmström Account Manager, residing professionally 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Karl-Ove Andersson, Head of Captive Management, Marsh Sweden, residing in Blåvingevägen 6, SE-125 57 Älvsjö.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Nordkom Reinsurance S.A."
2. Subsequent modification of Article 1 of the Articles of Incorporation.
3. Acknowledgment of the resignation of all the Directors of the Company with immediate effect.
4. Nomination of new Directors of the Company: Mr. Mats Johan ADNER, Mrs Märta Carina BLANK, Mr. Anders LARSSON, Mr. Karl-Ove ANDERSSON, Mr. Björn Gösta RYD, Mr. Robert Micael DAHLBERG, Mr. Lambert SCHROEDER, Mr. Peter BJÖRK and Mr. Jonas BORG with immediate effect.

5. Increase of the share capital by an amount of two hundred thousand euros (200,000.-EUR) in order to raise it from its present amount of one million three hundred ninety thousand euros (1,390,000.-EUR) to one million five hundred ninety thousand euros (1,590,000.-EUR) by increase of the intrinsic value of the existing shares.

6. Conversion of the Currency of the Company's share capital from Euro to Swedish Krona at the last exchange rate known.

7. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.

8. Change of the date of the Annual General Meeting of Shareholders to the 2nd Wednesday of March at 2:00 p.m.

9. Subsequent modification of the first Paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation.

II. The sole shareholder present and the number of shares it holds, is shown on an attendance list, which, signed by the sole shareholder by the officers of the meeting and the notary, will remain attached to present.

III. It appears from the attendance list that all the shares are present at the present meeting, which accordingly consists regularly and may validly deliberate on the issues of the agenda.

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into "Nordkom Reinsurance S.A."

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a company under the name of Nordkom Reinsurance S.A."

Second resolution

The Meeting resolves to accept the resignation as Directors of the Company of Mr. Per Anders BELIN, Ms. Petra JANSSON, Ms. Christel GUNNARSSON and Ms. Clare HARGREAVES with immediate effect and their full and complete discharge is granted for the performance of their duties until today.

Third resolution

The Meeting resolves to nominate as new Directors:

- Mr. Mats Johan ADNER, Chairman, Hertel & Co AB, born in Kortedala (Suède), the 8th August 1961, residing Sparvhöksvagen 10, SE-856 51 Sundsvall,

- Mrs Märta Carina BLANK, Chairperson of the Municipal Executive residing 21, Gråbergsvägen SE-805 95 Gävle (Suède), born in Hel-Trefald Gävleborgs län (Suède) the 30th November 1962

- Mr. Anders LARSSON, Budget Director, Gävle municipality, born in Nätra, (Suède), the 30th July 1955, residing in Skuggmovägen 3, SE-806 28 Gävle,

- Mr. Karl-Ove ANDERSSON, Head of Captive Management, Marsh Sweden, born in Nikolai, Örebro län (Suède), the 6th July 1963, residing in Blavingevägen 6, SE-125 57 Älvsjö,

- Mr. Björn Gösta RYD, CEO Svenska Kommun Försäkrings AB, Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB and Managing Director of Kommun Garanti Reinsurance S.A., born in Guldsmedshyttan (Suède), the 10. April 1952, residing Utvalnäsavägen 116, SE-805 95 Gävle,

- Mr. Robert Micael DAHLBERG, Senior Public Prosecutor at the Office of the Prosecutor-General of the Kingdom of Sweden, born in Staffan (Suède), the 13 November 1961, residing Staketgatan 33, SE-803 23 Gävle

- Mr. Lambert SCHROEDER, Managing Director Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., born in Heppenbach, on July 12th 1959, residing professionally 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

- Mr. Peter BJÖRK, Opposition leader, Municipality of Sundsvall, born in Mjölby (Suède), the 29th, September 1975, residing Norrmalmsgatan 4, SE-851 85 Sundsvall,

- and Mr. Jonas BORG, Chief Financial Officer, municipality of Sundsvall born in S:T Lars (Suède), the 7th October 1966, residing Norrmalmsgatan 4, SE-851 85 Sundsvall.

Their term of office will expire after the Annual General Meeting called to approve the accounts for the financial year ending December 31st, 2012

Fourth resolution

The Meeting decides to increase the share capital by an amount of two hundred thousand (200,000.-EUR) in order to raise it from its present amount of one million three hundred ninety thousand Euro (1,390,000.-EUR) to one million five hundred ninety thousand (1,590,000.-EUR) by increase of the intrinsic value of the shares.

The amount of two hundred thousand euros (200,000.-EUR) is at the free disposal of the Company, as it was certified to the notary executing this deed, who states it.

Fifth resolution

The meeting decides to convert the currency of the corporate capital from Euro (EUR) to Swedish Krona (SEK), at the rate of conversion from the European Central Bank of November 12th (1.- EUR = 8.5809 SEK) with effect as of

November 13th, 2012. The current capital of one million five hundred ninety thousand euro (1,590,000.-EUR) is now converted into thirteen million six hundred forty-three thousand six hundred thirty-one Swedish Krona (13,643,631.-SEK).

As a consequence Article 5 of the Articles of Association will be read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is set at thirteen million six hundred forty-three thousand six hundred thirty-one Swedish Krona (13,643,631 SEK) divided into five thousand (5,000) shares without nominal value, each fully paid in."

Sixth resolution

The meeting decides to change the date of the Annual Meeting of Shareholders to the 2nd Wednesday of March at 2:00 p.m.

As a consequence the first Paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

Art. 15. 1st Paragraph. "The annual meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the company or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Wednesday of March at 2:00 p.m."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand nine hundred fifty euros (EUR 1,950.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons who known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "GAMBRO REINSURANCE S.A." une société anonyme avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 1989 sous le nom de «Incentive Reinsurance», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 14 octobre 1989 dont les statuts ont été modifiés le 1^{er} septembre 2009, publiés au Mémorial C numéro 1850 du 24 septembre 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 30.666,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11 heures 55 sous la présidence de M. Björn Gösta Ryd, CEO Svenska Kommun Försäkrings AB, demeurant Utvalnäs väg 116, SE-805 95 Gävle.

Le président nomme comme secrétaire Mlle Elisabet Holmström, Account Manager, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Karl-Ove Andersson, Head of Captive Management, Marsh Sweden, demeurant Blåvingevägen 6, SE-125 57 Älvsjö.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination en «Nordkom Reinsurance S.A.».
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.
3. Acceptation de la démission des tous les Administrateurs de la société M. Per Anders BELIN, Mlle Petra JANSSON, Mlle Christel GUNNARSSON and Mlle Clare HARGREAVES avec effet immédiat.
4. Nomination comme nouveaux Administrateurs de la société avec effet immédiat: Mme Carina BLANK, M. Anders Larsson, M. Karl-Ove ANDERSSON, M. Björn RYD, M. Micael DAHLBERG, M. Mats Johan ADNER, M. Peder BJÖRK et M. Jonas BORG.
5. Augmentation du capital social de la société de deux cent mille euros (200.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille euros (1.390.000,-EUR) à un million cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (1.590.000,-EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

6. Conversion de la devise du capital social de la société de l'euro à la couronne suédoise au dernier taux de change connu.

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

8. Changement de la date de l'assemblée annuelle des actionnaires au deuxième mercredi de mars à 14:00 heures.

9. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts.

II: L'actionnaire unique présent et le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire unique par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en Nordkom Reinsurance S.A. et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Nordkom Reinsurance S.A.».

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de tous les Administrateurs de la société: M. Per Anders BELIN, Mlle Petra JANSSON, Mlle Christel GUNNARSSON and Mlle Clare HARGREAVES avec effet immédiat et décharge pleine et entière leurs sont accordés pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux Administrateurs de la société, avec effet immédiat:

- M. Mats Johan Adner, Chairman, Hertel & Co AB né à Kortedala (Suède), le 8 août 1961, demeurant Sparvökvägen 10, SE-856 51 Sundsvall,

- Mme Märta Carina BLANK, Chairperson of the Municipal Executive demeurant 21, Gråbergsvägen SE-805 95 Gävle (Suède), née à Hel-Trefald Gävleborgs län (Suède) le 30 novembre 1962

- Mr. Anders LARSSON, Budget Director, Gävle municipality, né à Nätra, (Suède), le 30 juillet 1955, demeurant Skuggmovägen 3, SE-806 28 Gävle,

- M. Karl-Ove ANDERSSON, Head of Captive Management, Marsh Sweden, né à Nikolai, Örebro län (Suède), le 6 juillet 1963, demeurant Blåvingevägen 6, SE-125 57 Älvsjö,

- M. Björn Gösta RYD, CEO Svenska Kommun Försäkrings AB, Kommungaranti Skandinavien Försäkrings AB and Managing Director of Kommun Garanti Reinsurance S.A., né à Guldsmedshyttan (Suède), le 10 avril 1952, demeurant Utvalnäs vägen 116, SE-805 95 Gävle,

- M. Robert Micael Ingemar DAHLBERG, Senior Public Prosecutor at the Office of the Prosecutor-General of the Kingdom of Sweden, né à Staffan (Suède), le 13 novembre 1961, demeurant Staketgatan 33, SE-803 23 Gävle

- Mr. Peder Björk, Opposition leader, Municipality of Sundsvall, né à Mjölby (Suède), le 29 septembre 1975, demeurant Norrmalmsgatan 4, SE-851 85 Sundsvall,

- Mr. Jonas Borg, Chief Financial Officer, municipality of Sundsvall né à S:T Lars (Suède), le 7 octobre 1966, demeurant Norrmalmsgatan 4, SE-851 85 Sundsvall.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent mille euros (200.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent quatre-vingt-dix mille euros (1.390.000,-EUR) à un million cinq cent quatre-vingt-dix mille (1.590.000 EUR) par de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant de deux cent mille euros (200.000 EUR) a été intégralement versé par l'Actionnaire unique et est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de la société de l'euro en couronne suédoise (au taux de change de 1,- EUR = 8.5809 SEK du 12 novembre 2012) et par conséquent de convertir le capital social de la société de un million cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (1.590.000,- EUR) en treize millions six cent quarante-trois mille six cent trente-et-une couronnes suédoises (13.643.631 SEK) avec effet au 13 novembre 2012.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à treize millions six cent quarante-trois mille six cent trente et une couronnes suédoises (13.643.631 SEK) représentées par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de l'assemblée annuelle des actionnaires au deuxième mercredi du mois de mars à 14:00 heures.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts comme suit:

Art. 15. 1^{er} alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations chaque deuxième mercredi du mois de mars à 14:00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille neuf cent cinquante euros (1.950,-EUR).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/11/2012. Relation: LAC/2012/53496. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150267/214.

(120197758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Condorcet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152244/10.

(120200675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAVESCO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012152248/12.

(120201069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

CYBERservices Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.163.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012152250/9.
(120200974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Cyn-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 1, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 30.794.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012152251/9.
(120201448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DCORP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.495.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes rectificatifs de l'exercice clôturant au 15/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012152263/11.
(120200645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pearson Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.695.424.300,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.716.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of October,

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 100.716 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 29 April 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 690 of 6 July 2004, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notaire residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2441 of 15 December 2009 (the "Articles").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, (i) Pearson Luxembourg Holdings Limited, a company existing under the laws of England and Wales, with register office at 80, Strand, WC2R ORL London, United Kingdom, (ii) Pearson Luxembourg Holdings N° 2 Ltd, a company existing under the laws of England and Wales, with register office at 80, Strand, WC2R ORL London, United Kingdom, and (iii) Pearson Overseas Holdings Ltd, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office in 80, Strand, WC2R ORL London, United Kingdom, are all duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, and the number of shares

held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 36,954,243 (thirty-six million nine hundred fifty-four thousand two hundred forty-three) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed each.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company and of the subsequent termination of the current financial year of the Company as at 31 December 2012;
3. Approval of the subsequent amendment of articles 17 and 18 of the Company's articles of association in order to reflect the new financial year pursuant to resolution 2. above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to amend the closing date of the financial year of the Company from 30 December to 31 December.

As a consequence of the foregoing, the Company shall have its current 2012 financial year starting from 31 December 2011 and ending on 31 December 2012 whereas each subsequent financial year of the Company shall begin on 1 January and end on 31 December.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend articles 17 and 18 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Pearson Luxembourg Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, Boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.716 (la «Société»), constituée par acte notarié du 29 Avril 2004, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 6 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 octobre 2009, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Associations, numéro 2441 du 15 décembre 2009 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- les associés de la Société, (i) Pearson Luxembourg Holdings Limited, une société existant selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège sis au 80, Strand, WC2R ORL Londres, Royaume-Uni, (ii) Pearson Luxembourg Holdings N°2 Ltd, une société existant selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège sis au 80, Strand, WC2R ORL Londres, Royaume-Uni, et (iii) Pearson Overseas Holdings Ltd, une société existant selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège sis au 80, Strand, WC2R ORL Londres, Royaume-Uni, tous dûment représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de procurations données sous seing-privé, et le nombre de parts détenues par eux est reporté sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 36.954.243 (trente-six millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent quarante-trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés déclarent expressément avoir été chacun valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société et de la clôture subséquente de l'exercice social de la Société au 31 décembre 2012;
3. Approbation de la modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société afin de refléter le nouvel exercice social suite à la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 30 décembre au 31 décembre et par conséquent de terminer l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2012.

En conséquence de ce qui précède, l'actuel exercice social 2012 de la Société commencera le 31 décembre 2011 et se terminera le 31 décembre 2012, et chaque exercice social subséquent de la Société commencera dorénavant le 1er janvier et finira le 31 décembre.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précitées, il est décidé de modifier les articles 17 et 18 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

« **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, pour chaque exercice social, établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012150488/152.

(120197826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152265/9.

(120201322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DI Master, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.726.

Les comptes annuels au 31 Mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152268/10.

(120201166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 115.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152269/9.

(120201380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Dubin Investment, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA
Référence de publication: 2012152270/10.
(120201390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Redange Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.732.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Martine DE WEER, administrateur de société, née à Avelgem (Belgique) le 06 octobre 1951, demeurant à B-1640 Rhode-St-Génèse, 11, rue du Village,

ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 28 septembre 2012, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Marc CREPEL, administrateur de société, né le 14 octobre 1949 à Zwevegem (Belgique), demeurant à B-1640 Rhode-St-Génèse, 11, rue du Village,

ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 28 septembre 2012, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de «REDANGE INVEST S.A.»

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un administrateur-délégué, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier lundi de d'avril à 14 heures, et pour la première fois en l'an deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Marc CREPEL, prénommé	500 actions
2. Madame Martine DE WEER, prénommée,	500 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille douze. La première assemblée générale se tiendra en deux mille treize.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,00 €

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Martine DE WEER, née à Avelgem (Belgique) le 06 octobre 1951, demeurant à B-1640 Rhode-St-Génèse , 11, rue du Village;
 - Marc CREPEL, né à Zwevegem (Belgique) le 14 octobre 1949, demeurant à B-1640 Rhode-St-Génèse, 11, rue du Village;

- Filip BOSSUYT, né à Akeren (Belgique) le 20 mars 1968, demeurant à B-8420 De Haan, 14, Maria-Hendrikalaan;
- An CREPEL, née à Tielt (Belgique) le 13 septembre 1982, demeurant à B-1640 Rhode-St-Génèse, 11, rue du Village.

3. Est nommé administrateur -délégué: Marc CREPEL, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) SA, situé à L-8211 Mamer, 53, Route d'Arlon, RCS B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, Route d'Arlon.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie Paché, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13369. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur pd. (signé): P. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150525/126.

(120197526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

DYNABAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.292.

Les comptes annuels au 31/12/2010 de DYNAMIQUE DU BATIMENT, en abrégé DYNABAT, rue Forestière à B-1050 Bruxelles ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012152271/12.

(120200690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DYNABAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.292.

Les comptes annuels au 31/12/2009 de DYNAMIQUE DU BATIMENT, en abrégé DYNABAT, rue Forestière à B-1050 Bruxelles ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012152272/12.

(120200691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DYNABAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 106.292.

Les comptes annuels au 31/12/2008 de DYNAMIQUE DU BATIMENT, en abrégé DYNABAT, rue Forestière à B-1050 Bruxelles ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012152273/12.

(120200692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

DYNABAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 106.292.

Les comptes annuels au 31/12/2005 de DYNAMIQUE DU BATIMENT, en abrégé DYNABAT, rue Forestière à B-1050 Bruxelles ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions des articles 160-2, 160-3 et 9 de la loi modifiée du 10/08/1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012152275/12.

(120200694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

STORA LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67879, and having a share capital of nine hundred eighty-eight million two hundred eighty million euro (EUR 988,280,000.-), being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of STORA ENSO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67934, and having a share capital of one billion ninety million seven hundred sixtyseven thousand nine hundred eighty-four euro (EUR 1,090,767,984.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 23, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°194 on March 23, 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°685 on July 12, 2005.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at one billion ninety million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four euro (EUR 1,090,767,984.-) represented by forty-

three thousand nine hundred eighty-two thousand five hundred and eighty (43,982,580) shares having a par value of twenty-four euro and eighty cents (EUR 24,80-) each.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares of the Company, currently set at twenty-four euro and eighty cents (EUR 24,80) per share, to the amount of one euro (EUR 1.-) per share, while maintaining the amount of the share capital of the Company unchanged at one billion ninety million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four euro (EUR 1,090,767,984.).

As a result of preceding resolution, the Sole Shareholder acknowledges and approves that the share capital of the Company shall from now on be represented by one billion ninety million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (1,090,767,984.-) shares having a par value of one EUR (1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one billion ninety million two hundred sixty-seven thousand nine hundred and eighty-four euro (EUR 1,090,267,984.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one billion ninety million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four euro (EUR 1,090,767,984.) represented by one billion ninety million seven hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-four (1,090,767,984.-) shares having a par value of one EUR (1.-) each, to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) (the Decreased Capital) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one billion ninety million two hundred sixty-seven thousand nine hundred and eightyfour (1,090,267,984.-) shares (the Redeemed Shares).

The par value of the Redeemed Shares (i.e. one billion ninety million two hundred sixty-seven thousand nine hundred and eighty-four euro (EUR 1,090,267,984.-)) as well as an aggregate amount of twenty-six million seven hundred sixty-two thousand nine hundred thirty-seven euro (EUR 26,762,937.-) corresponding to a reduction of current amount of the legal reserve of the Company to an amount representing ten percent (10%) of the Decreased Capital, will be allocated to a freely distributable reserve account (account 115 "capital contribution not remunerated by issue of securities" of the Luxembourg Chart of Accounts / compte 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) connected to the shares of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 6. The Company's capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company to the registration of said changes (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

STORA LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67879 et dont le capital social s'élève à neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent quatre-vingt mille euro (EUR 988.280.000,-), agissant en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de STORA ENSO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67934 et dont le capital social s'élève à un milliard quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingtquatre euro (EUR 1.090.767.984,-) (la Société).

La Société a été constituée le 23 décembre 1998 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°194 du 23 mars 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°685 du 12 juillet 2005.

L'Associé Unique est ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, fixé à un milliard quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre euro (EUR 1.090.767.984,-) représenté par quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (43.982.580) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre euro et quatre-vingts centimes (EUR 24.80,-) chacune.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société, actuellement fixée à vingt-quatre euro et quatre-vingts centimes (EUR 24.80) par part sociale, au montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, tout en maintenant le montant du capital social de la Société inchangé à un milliard quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingtquatre euro (EUR 1.090.767.984,-).

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide et approuve que le capital social de la Société sera dès à présent représenté par un milliard quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.090.767.984) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un milliard quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre euro (EUR 1.090.267.984,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard quatre-vingt-dix millions sept cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.090.767.984) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-) (le Capital Diminué) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société d'un milliard quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.090.267.984) parts sociales (les Parts Sociales Rachetées).

La valeur nominale des Parts Sociales Rachetées (c'est-à-dire un milliard quatre-vingt-dix millions deux cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingtquatre euro (EUR 1.090.267.984)) ainsi que le montant total de vingt-six millions sept cent soixante-deux mille neuf cent trente-sept euro (EUR 26.762.937,-) correspondant à une réduction du montant actuel de la réserve légale de la Société à un montant représentant dix pour cent (10%) du Capital Diminué, sera affecté à un compte de réserve librement distribuable (compte 115 «compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres» du Plan Comptable Normalisé luxembourgeois) lié aux parts sociales de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 6. Le capital de la Société est fixé à cinq cent mille euro (EUR 500.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (i) pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription desdits changements (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) d'effectuer toutes autres formalités y relatives, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sera supporté par la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à deux mille quatre cents Euros (2.400,-EUR).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53403. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150591/157.

(120197766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 8, Paelchesgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.496.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo SCHNEIDER

Le gérant

Référence de publication: 2012152279/11.

(120200857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.924.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 834 du 5. avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erasmus Investments S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2012152280/15.

(120201014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

European Life Science Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152283/10.

(120201249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Ecotropic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 123.130.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152286/10.

(120201006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 104.202.

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INFINITY LIBERTY S.A." (numéro d'identité 1999 22 35 848), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.202, constituée sous la dénomination de "MOBICAR S.A." suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 192 du 6 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2391 du 8 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul DENDOOVEN, administrateur de sociétés, demeurant à Ostende (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange et modification subséquente des premiers alinéas des articles 2 et 16 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange et en conséquence de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Niederkorn.”

b) le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 16. al. 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures à Niederkorn au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DENDOOVEN, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4239. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 novembre 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012151385/52.

(120199045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Ecotropic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.130.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152287/10.

(120201007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Eric Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152290/10.

(120200674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Euro-Éditions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.573.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152295/9.

(120201446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

European Aeronautic Trade and Lease Corporation, EATL CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152297/10.

(120201479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

European Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.743.

Le Bilan au 31.12.2011 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152298/9.

(120201058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.
